
**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 février 2004
(convocation du 9 février 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Février Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. DUCHENE Michel	Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. ROUSSET Alain à Mme CARTRON Françoise	M. JOUVE Serge à M. JAULT Daniel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. LOTHAIRES Pierre à M. QUANCARD Joël
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain	M. MERCHERZ Jean à Mme WALRYCK Anne
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. DAVID Jean-Louis à M. VALADE Jacques	M. QUERON Robert à M. CANIVENC René
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique	Mme VIGNE Elisabeth à Mme TOUTON Elisabeth
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice	

Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 h 00)
Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 h 30)
Mme CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 15)
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 00)

LA SEANCE EST OUVERTE

Réseau communautaire de transports en commun - Délégation de service public - Avenant n°5 - Adoption - Autorisation

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis le 1^{er} janvier 2001, l'exploitation du réseau communautaire de transports en commun a été confiée à Connex Bordeaux par le biais d'une convention de délégation de service public à contribution forfaitaire avec intéressement aux résultats.

Afin de prendre en compte les modifications nécessaires depuis la signature de l'avenant n° 4, il est proposé de passer un nouvel avenant à la convention, lequel porte sur les adaptations suivantes :

I. Modifications des services occasionnels

Dans le cadre de la convention de délégation de service public précitée, une partie de la contribution forfaitaire relève des kilomètres offerts des services occasionnels.

Ces services avaient été établis de façon identique sur l'ensemble de la durée du contrat.

Les services occasionnels sont actuellement regroupés en 4 thèmes :

- Foire de Bordeaux
- Toussaint
- Navette gaz
- Autres : circuits théâtre / circuit stade / navette Victoire - Paludate / Conforexpo / dessertes hors CUB ...

.../...

Les services occasionnels proposés sont les suivants :

1. desserte du Parc des Expositions

Cette desserte comprendrait les services suivants :

a) desserte de la Foire Internationale :

Jusqu'à présent, la desserte spécifique de la Foire Internationale était assurée par le biais d'une navette circulant entre la gare Saint Jean et le Parc des Expositions.

En raison de la mise en service du tramway (ligne C), le trajet de cette navette serait désormais de la place des Quinconces au Parc des Expositions.

La navette foire proposerait ainsi :

- 61 allers-retours les jours ouvrables
- 70 allers-retours les samedis et jours fériés
- 10 allers-retours supplémentaires les jours de nocturne.

Par ailleurs, au moment de la Foire Internationale, la navette 68 (liaison Buttinière – Parc des Expositions) comprenait des parcours supplémentaires, pour lesquels la fréquentation était très faible.

Ce renforcement spécifique de la navette 68 lors de la Foire Internationale ne s'avère plus nécessaire pour 2 raisons :

- d'une part, dans le cadre de la restructuration du réseau de bus, l'offre de la navette 68 sera améliorée et proposera une desserte de proximité du Parc des Expositions (+ circulation le samedi)
- d'autre part, en raison de la mise en service du tramway (ligne A + ligne C), les usagers privilégieront ce mode de transport pour rejoindre le Parc des Expositions via le centre de Bordeaux.

b) dessertes Conforexpo, Aquitec, salon Etudiant :

Ces différentes manifestations régulièrement organisées au Parc des Expositions sont desservies en matière de transports en commun par un renforcement de la ligne 31, mais il a été constaté depuis plusieurs années une insuffisance de l'offre proposée. Par ailleurs, la ligne 31 devrait à l'avenir rencontrer des difficultés sur son tracé en raison des travaux du tramway avenue Emile Counord.

Compte tenu de ce qui précède, il serait proposé pendant ces salons de mettre en service la navette de la Foire Internationale. Elle emprunterait son tracé habituel (quais) et présenterait une offre attractive (30 allers-retours, soit 1 bus toutes les 20 à 25 minutes en moyenne) :

.../...

- Conforexpo : 30 allers-retours pendant 10 jours
- Salon de l'Etudiant : 30 allers-retours pendant 2 jours
- Salon Aquitec : 30 allers-retours pendant 2 jours

2. dessertes au moment de la "Toussaint" :

A la période de la "Toussaint", des dessertes spécifiques sont organisées vers les cimetières Nord (ligne 27), d'Artigues (navette 67) et Mérignac (navette 75).

Les comptages réalisés ces dernières années ont montré que la fréquentation des lignes en liaison avec les cimetières était en forte baisse, en particulier sur la navette 75 qui n'a transporté aucun voyageur les 1^{er} novembre 2001 et 2002.

En conséquence, il est proposé :

- de ne pas reconduire cette desserte spéciale sur la navette 75,
- de réduire le renforcement de la ligne 27 à 10 allers-retours pendant 5 jours (au lieu de 15 allers-retours)
- enfin, la commune d'Artigues-près-Bordeaux sera desservie par un transport à la demande tous les dimanches et jours fériés, le renforcement de la navette 67 n'apparaît donc plus nécessaire.

3. dimanches sans voiture

Le premier dimanche de chaque mois, une desserte du centre ville de Bordeaux était assurée par des autobus à gaz.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, en raison des travaux de construction du tramway, la plupart des voies empruntées n'étant plus accessibles aux autobus, la desserte du centre ville les 12 dimanches par an sans voiture est assurée au moyen de la navette électrique.

Il est proposé de maintenir la navette électrique qui emprunterait son tracé défini dans le cadre de la restructuration du réseau de bus, tout en conservant l'offre actuelle, soit :

- 33 allers-retours les 5 dimanches " hiver" (desserte toutes les 15 minutes de 10 h 00 à 18 h 00),

- 37 allers-retours les 7 dimanches " été" (desserte toutes les 15 minutes de 10 h 00 à 19 h 00).

Par ailleurs, il est proposé de renforcer l'offre du tramway qui constitue un moyen privilégié pour desservir l'hypercentre. Ainsi sur les lignes A, B, C, il est proposé dans la tranche horaire 13h00 – 19h00 d'améliorer la fréquence de 20 à 12 minutes, ce qui représenterait 12 allers/retours supplémentaires sur chaque ligne.

.../...

4. autres dessertes :

Dans la convention, 100 000 kilomètres annuels et 10.000 heures de conduite sont budgétisés forfaitairement sur la base d'un prix kilométrique et du prix de l'heure de conduite.

A la mise en service du tramway les dessertes reprises sous ce thème évolueraient comme suit :

a) circuits théâtres

Actuellement, à l'issue des spectacles organisés le soir à l'Opéra, au théâtre Fémina ou au Palais des Sports, deux circuits internes à la commune de Bordeaux sont proposés 15 minutes après la sortie des spectateurs.

En raison de la très faible fréquentation de ces circuits et des possibilités de report vers les lignes de tramway et du nouveau réseau de soirée, il est proposé de ne pas reconduire les circuits théâtre.

b) circuits stade

Actuellement, lors des rencontres sportives au stade " Chaban Delmas" des véhicules assurent le doublage de certaines lignes.

En raison de la fréquentation de ces dessertes il est proposé de maintenir les doublages pour les lignes suivantes : ligne 1, ligne 9, ligne 11.

Par contre, les doublages existants vers les lignes 4 et 12 ne seront pas reconduits en raison de la reprise du tracé de ces lignes par le tramway.

La desserte par le tramway serait effectuée par une adaptation des heures de passage au moment de la sortie des spectateurs (pas de coût supplémentaire).

En cas de fréquentation supérieure, il sera nécessaire d'envisager le stockage de rames à proximité du CHR, l'impact financier sera alors précisé.

c) navette Victoire-Paludate

Cette navette qui circulait les vendredis, samedis et dimanches a été reprise par la ligne S11 et son kilométrage intégré au réseau de soirée, elle n'est donc pas maintenue dans le cadre des services occasionnels.

d) dessertes hors CUB

Ces dessertes concernent les communes de Cadaujac, Cestas et Sainte Eulalie. Les deux premières dessertes sont reconduites à l'identique, (tracés et offres) et sont incluses dans le volume de 100.000 Kms défini précédemment.

La desserte de Sainte Eulalie fait l'objet d'une desserte spécifique qui assurera des liaisons entre la station tramway "Buttinière" et "le Poteau".

.../...

Cette desserte sera assurée les jours ouvrables et les samedis et permettra d'offrir des liaisons avec notre agglomération pour les actifs et avec les lycées de Lormont pour les scolaires.

L'impact de cette desserte spécifique s'élève à 103.229 € (prise en charge par le département de la Gironde).

e) desserte de fin d'année

Depuis quelques années, les deux derniers dimanches avant Noël, les principaux centres commerciaux périphériques et les commerces du centre ville de Bordeaux sont ouverts.

La mise en service du tramway et la restructuration de bus permettront de répondre à la demande particulière lors de ces journées.

De plus, il est proposé pour ces deux dimanches :

- la circulation de la navette électrique sur la base des horaires de journée sans voiture,
- la circulation de la navette fluviale sur la base de 12 allers-retours.

L'impact financier de ces mesures est de 5123 € (valeur 2000).

f) fête de la musique

Le 21 juin de chaque année, à l'occasion de la fête de la musique, la demande de transport est très forte toute la nuit. Il est proposé de mettre en service les 3 lignes de tramway entre 1 h 00 et 5 h 00 du matin avec une fréquence de 15 minutes.

L'impact financier de cette mesure serait de 2226 € (valeur 2000).

La contribution forfaitaire totale des services occasionnels qui s'élève à 487 466 € (valeur 2000) est détaillée dans le tableau joint en annexe.

II) Gestion des espaces à usage commercial - Parcs relais

Dans le cadre de l'avenant n° 4 au contrat approuvé en Conseil de communauté du 12 juillet 2002, la Communauté urbaine a confié au délégataire la gestion des espaces à usage commercial des pôles d'échange suivants : Quinconces, la Buttinière, Arts et Métiers.

Il est proposé d'élargir cette délégation à la gestion des espaces à usage commercial qui pourraient se mettre en place au sein des parcs relais.

Il est donc proposé de modifier l'annexe 23 du contrat en incluant, dans la désignation des biens concernés, les parcs relais.

.../...

Compte tenu des éléments qui précèdent, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- adopter les modifications du contrat ci-dessus énoncées,**
- autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 février 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. PIERRE BRANA

